



IDÉES

Philippe Laurent

Les maires ne sont pas les sous-traitants de l'appareil d'Etat

Alors que se tient le congrès national des maires, du 18 au 21 novembre, l'édile de Sceaux, commune des Hauts-de-Seine, déplore la détérioration de la relation entre les élus locaux et l'Etat, obsédé par le « tableau de bord comptable »

Le 102^e congrès des maires s'ouvre le 18 novembre. Il s'agit d'un rendez-vous important. D'une part, c'est le dernier de la mandature des maires élus (ou réélus) en 2014, et donc le dernier pour nombre d'entre eux. D'autre part, il intervient en plein débat concernant de nombreux sujets : réforme fiscale, rôle des maires, relations avec l'Etat, décentralisation, etc. Enfin, il est porteur d'un enjeu majeur qui concerne tout simplement la République et ce que signifie réellement, aujourd'hui, l'expression « valeurs républicaines ».

Le mandat qui s'achève fut certainement le plus difficile à accomplir pour la plupart des maires. Et la violence sourde qu'ils subissent, et qui a éclaté au grand jour cet été [notamment la mort du maire de Signes, dans le Var, Jean-Mathieu Michel, le 5 août, renversé par une camionnette], n'en est pas, loin de là, la seule raison.

Le bouleversement institutionnel et bureaucratique résultant de la mise en œuvre de la loi NOTRe [Nouvelle organisation territoriale de la République] de 2015 a consacré le passage progressif d'une intercommunalité choisie à une intercommunalité quelquefois subie, voire à une forme de supra-communalité de fait. Les maires et leurs équipes en ont ressenti de la frustration et retiré

un sentiment de gâchis. D'une part, l'Etat leur a imposé avec qui désormais travailler. D'autre part, des responsabilités parfaitement exercées, de longue date, au niveau communal se retrouvent obligatoirement exercées au niveau intercommunal, avec parfois une efficacité douteuse.

Diminution inédite des moyens

L'Association des maires de France (AMF) avait pourtant alerté à l'époque sur les dangers de cette intégration forcée. En vain : la détermination incompréhensible de l'appareil d'Etat à imposer partout la même organisation administrative a nié la diversité du territoire national, pourtant l'une des richesses de notre pays.

Parallèlement, les communes – comme toutes les collectivités locales – ont subi de plein fouet une diminution inédite de leurs moyens, qui n'avait même pas été annoncée lors des élections municipales de 2014. En 2017, les dotations de l'Etat étaient inférieures de plus de 11 milliards à ce qu'elles étaient trois ans plus tôt. Une telle ponction n'est pas sans conséquence : elle a provoqué une hausse de la fiscalité locale – entraînant le transfert de l'impopularité fiscale de l'Etat vers les communes – en même temps qu'une baisse inédite des investissements d'in-

frastructure que nous paierons cher, à terme. Déjà, les conséquences en sont visibles, puisque la France a dégringolé en un an de la septième à la dix-huitième place dans le classement mondial de la qualité des infrastructures routières (selon un rapport du Forum économique mondial) !

Cette perte de moyens va se poursuivre, notamment dans les villes, avec la quasi-suppression de la taxe d'habitation, dont on sait d'ores et déjà que la compensation ne sera pas intégrale, contrairement à ce qu'affirme l'exécutif national. Mais là se joue une affaire autrement plus grave. L'impôt n'est pas qu'une recette, c'est aussi la participation des habitants au financement des charges communes, le lien républicain



LE GOUVERNEMENT ET LA MAJORITÉ PARLEMENTAIRE REFUSENT DE VOIR DANS LES ÉLUS LOCAUX DES ACTEURS POLITIQUES MAJEURS, PORTEURS, EUX AUSSI, DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL



entre le citoyen et la commune, une nouvelle fois abîmé par les caprices d'un appareil d'Etat trop sûr de lui.

La lente dégradation de la relation respectueuse, pourtant indispensable, entre l'Etat et les maires, n'a aucunement été stoppée au lendemain de la crise, prémonitoire, dite des « gilets jaunes », dont l'apaisement provisoire doit beaucoup à l'engagement des maires sur le terrain. Des mots doux ont été certes prononcés, mais chacun sait que les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent, aujourd'hui plus que jamais. Car le fond reste le même : une brutalité inouïe envers les élus locaux, auxquels le gouvernement et la majorité parlementaire refusent sèchement jusqu'au léger assouplissement de l'organisation intercommunale proposé par le Sénat, et vis-à-vis desquels ils prennent d'étranges libertés avec le système fiscal en organisant eux-mêmes le lobbying des grands groupes visant à détruire les impôts locaux économiques.

Deux conceptions de l'action publique

Ils poursuivent une politique de fermeture des services publics en ville comme à la campagne. Ils maltraitent la fonction publique territoriale en lui imposant de ressembler à une fonction publique d'Etat pourtant bien malade. Ils refusent finalement de voir dans les élus locaux des acteurs politiques majeurs, aptes à exercer des responsabilités et porteurs, eux aussi, de l'intérêt général.

Et comment parler de partenariat confiant et constructif quand, visiblement, nous n'avons pas la même conception de l'action publique ? Les maires

conçoivent d'abord leur rôle comme devant contribuer à une meilleure vie pour tous, et pas seulement dans le domaine matériel, et comme devant préparer le mieux possible l'avenir de leur territoire et de ses habitants. Le rôle de l'Etat semble avoir évolué ces dernières années vers celui de gestionnaire à court terme, les yeux rivés sur le tableau de bord comptable, agacé par ses propres agents, n'ayant plus aucune appétence pour articuler une vision politique de l'avenir. Nous divergeons de plus en plus, au risque de ne plus pouvoir nous comprendre.

Les maires ne sont pas les sous-traitants de l'appareil d'Etat, qu'on récompense ou qu'on congédie. Ils en sont les partenaires pleins et entiers. Et, à ce titre, ils doivent être respectés. Non pas pour eux-mêmes, mais par cette part de la République dont leur élection les a rendus dépositaires. Car c'est bien de cela qu'il s'agit, de ce lent délitement de l'idéal républicain qui cimente la nation. « Les maires au cœur de la République » : le titre que nous avons choisi pour notre congrès dit assez à la fois notre inquiétude et notre engagement pour que survienne, enfin, le nécessaire sursaut républicain indispensable à un nouveau départ pour notre pays. ■

Philippe Laurent, maire (UDI) de Sceaux (Hauts-de-Seine), est secrétaire général de l'Association des maires de France AMF